

PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE MARSAS



N° PC 033 272 21 J0015 M01 déposé le 28/06/2023, complet le 28/06/2023 et affiché le 17/07/2023	
Par :	Monsieur ALDANA-COMPAN Brice Madame PAINGRIER Morgane
Demeurant à :	1 Lieu-dit Les Menuts 33240 LUGON ET L ILE DU CARNAY
Sur un terrain sis à :	100 Chemin du Petit Moulin 33620 MARSAS 272 ZC 175
Nature des Travaux : Surface de plancher créée :	Fermeture partielle du carport 149,2 m ²

N° 2023-37

ARRÊTÉ
accordant un permis de construire modificatif
au nom de la commune

Le Maire de la commune de Marsas,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,
Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 18 novembre 2005,
Vu la modification n°1 approuvée le 21 février 2007,
Vu le permis de construire initial n°033 272 21 J0015 accordé en date du 10/11/2021,
Vu la demande de permis de construire présentée le 28/06/2023 par Monsieur ALDANA-COMPAN Brice et Madame PAINGRIER Morgane pour la fermeture partielle du carport sur un terrain situé 100 Chemin du Petit Moulin à Marsas (33620) ;

ARRETE

Article 1: Le Permis de Construire **modificatif** est ACCORDE pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Article 2: Les plans modifiés ci-joints se substituent à ceux annexés au permis de construire initial dont toutes les clauses demeurent applicables.

A Marsas,
Le Maire,
Brigitte MISIAK

Signé électroniquement



